





Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15271-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASPASSE POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.543**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : DECLASSEMENT DES LOGEMENTS SCOLAIRES : PRINCIPE GENERAL DE VENTE
POUR 'LES FLORALIES'**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Helliott BRAMI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.10

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DECLASSEMENT DES LOGEMENTS SCOLAIRES : PRINCIPE GENERAL DE VENTE POUR 'LES FLORALIES' - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération du 04 octobre 2010, le Conseil Municipal a validé la désaffectation de certains logements de fonction des enseignants.

Le 18 février 2011, la Commission de Cession du Patrimoine Immobilier s'est réunie et a proposé de vendre, librement avec appel à concurrence, " Les Floralties " dans leur ensemble.

En effet, la situation du terrain et son potentiel constructible permet d'envisager un réaménagement du secteur dans la perspective d'accueillir un nouveau programme de logements neufs.

C'est pourquoi, la Commission de cession du Patrimoine Immobilier a proposé d'offrir l'opportunité aux occupants des Floralties d'acquérir en priorité un autre logement que le leur dans les programmes à la vente (" Mistral – Val St André – Jules Isaac "). Il conviendra également de les reloger en fonction de leur statut en septembre 2011 si aucun logement ne leur convenait à l'acquisition.

De plus pour lancer l'opération de vente, il conviendra de décider le déclassement de la parcelle CK 0002 " Les Floralties " conformément au plan ci-joint.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la vente du bien.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu les articles L2241- 1 du CGCT

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

- **DECIDER** le déclassement d'une partie de la parcelle CK0002, d'une superficie de 2046m² comprenant une partie bâtie et un espace libre

- **APPROUVER** le procédé de vente des logements scolaires mentionné ci-dessus

2011.543 - DECLASSEMENT DES LOGEMENTS SCOLAIRES : PRINCIPE GENERAL DE VENTE POUR 'LES FLORALIES'

Présents et représentés	: 44
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 34
Contre	: 10

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

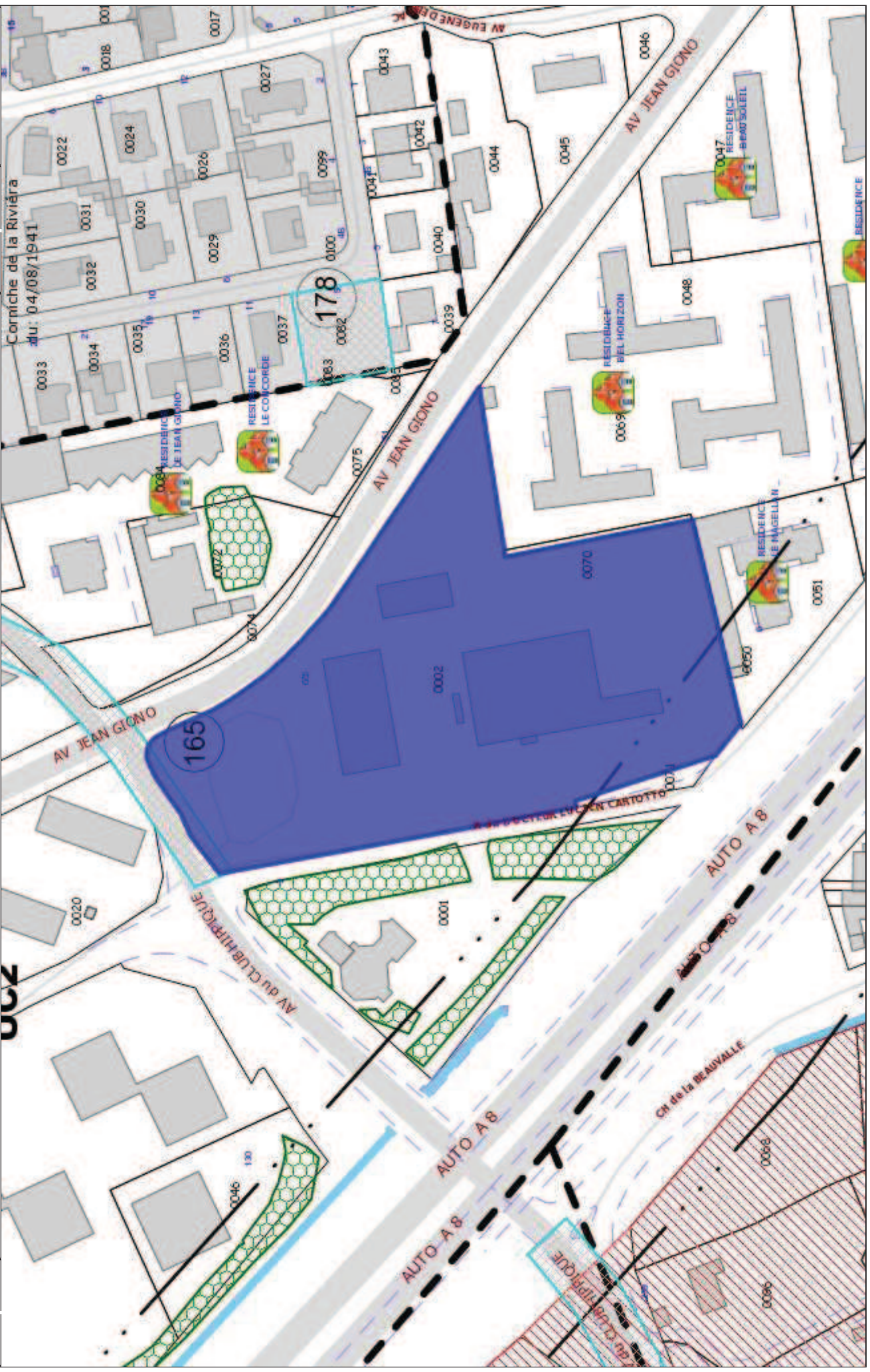
**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



LES FLORALIES CK0002



Ech: 1/1515



Résidence "Floralies"

Commune d'Aix-en-Provence - Parcelle Cadastree CK 2

65, avenue du club hippique

PLAN MASSE - Echelle 1/250



Avenue Jean Giono

Espace Vert

Espace Vert

Espace Vert

CK 2

LOT C

Bitume

Bitume

Dalle Béton

LOT A
Contenance = 2046 m²

Espace Vert

Espace Vert

Espace Vert



Limites de lots / Numéros



Parties communes générales



Servitude de passage:
Font servant Lot B - Font dominant Lot A



Assiette foncière de la copropriété



Application Cadastre